

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Laval**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 23 août 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
<b>Membres du CA</b>		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	x	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	x	
Chaanin, Amal, parent d'élève	x	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté		x
Coallier, Danielle, membre de la communauté	x	
Cummings, Julie, parent d'élève	x	
Dulac, Katya, personnel professionnel	x	
Girard, Frédéric, personnel direction	x	
Laurendeau, Louis-Philippe, membre de la communauté	x	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	x	
Maltais, Caroline, personnel soutien	x	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	x	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	x	
Mongeon, Maxime, représentant sans droit de vote	x	
Pineda, Christian, parent d'élève	x	
Quirion, Daniel, personnel cadre	x	
<b>Directeurs</b>		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	x	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	x	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	x	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	x	
Volcy, Yves Michel, directeur général	x	
<b>Secrétaires</b>		
Duval, Stella, secrétaire générale	x	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	x	
<b>Invités</b>		
Jean-Sébastien Desrosiers, directeur des Services éducatifs	x	

**POINTS STATUAIRES**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

## **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Mme Marie-Soleil Beaulieu, et résolu :**

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

### **Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

### **Période de questions du public**

- 2.1 Période de questions du public

### **Points de décision nécessitant une présentation**

- 3.1 Huis clos - Demande de révision de décision
- 3.2 Huis clos - Rapport du protecteur de l'élève, plainte

**CA 2021-2022 numéro 001**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **2.1 Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

---

## **POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **HUIS CLOS**

**Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :**

**QUE** le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 45.

**CA 2021-2022 numéro 002**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 06.

**CA 2021-2022 numéro 003**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 23 juin 2021 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le classement en classe soutien langagier de leur enfant pour l'année 2021-2022 et de demander une scolarisation en 3<sup>e</sup> année en classe ordinaire;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 19 août 2021;

ATTENDU que la décision de la direction de l'école Charles-Bruneau est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée et basée sur les besoins et capacités de l'élève;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

**Il est proposé par M. Daniel Quirion, et résolu :**

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Charles-Bruneau quant au classement en classe soutien langagier pour l'année 2021-2022 de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 004;

QUE la direction de l'école considère des possibilités d'intégration partielle en classe ordinaire au cours de l'année scolaire 2021-2022;

QUE les Services éducatifs accompagnent les parents afin de tenter de rétablir le lien de confiance envers les intervenants scolaires;

QUE les différentes possibilités quant au lieu de scolarisation de l'enfant soient transmises aux parents.

**CA 2021-2022 numéro 004**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.2 PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTÉ : - RAPPORT**

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 27 juin 2021 par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution, faisant valoir que leur enfant était victime d'intimidation de la part de son enseignante et demandant que des mesures disciplinaires soient prises;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 23 juillet 2021, confirmant qu'il ne peut s'immiscer dans les relations de travail et la discipline envers le personnel, ni recommander la marche à suivre en ce qui concerne des sanctions disciplinaires ou autres mesures liées aux relations de travail, laissant le soin au Centre de services scolaire de prendre position en cette matière, s'il y a lieu;

ATTENDU que, si les agissements qui sont reprochés sont avérés, le protecteur recommande au Centre de services scolaire de tout faire ce qui lui est possible pour qu'aucun autre élève ne subisse ce type d'agissements;

**Il est proposé par Mme Danielle Coallier, et résolu :**

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport, de l'avis et des recommandations du protecteur de l'élève.

**CA 2021-2022 numéro 005**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 06.

**FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE**  
Président du CA

**STELLA DUVAL**  
Secrétaire générale